

● (5.00 p.m.)

Puis on nous informe, monsieur l'Orateur, que des cours sur l'insémination artificielle se donnent, disons à l'Université de la Saskatchewan. On nous renseigne ensuite sur l'état des pâturages d'automne et sur la façon de les améliorer dans un communiqué émis par la station expérimentale du ministère de l'Agriculture. Il y a encore un autre article à propos des pâturages, où on explique comment les éleveurs de bétail peuvent rendre leur exploitation plus rentable en améliorant leurs pâturages. Voilà le genre de conseils que donnent ces hebdomadaires agricoles, et le ministère de l'Agriculture dépense pas mal d'argent pour envoyer des communiqués aux journaux qui les publient. Il dépense également assez d'argent pour envoyer de petits communiqués à des cultivateurs.

Si ce genre de publications sont appelées à disparaître, comment diffusera-t-on ces renseignements? On est en droit de poser la question au ministre des Postes. Il convient aussi de lui demander s'il estime que ces publications devraient continuer à paraître, dans les nouvelles conditions ou s'il le sait. Après tout, elles remplissent un rôle vital.

Permettez-moi de préciser ma pensée; je ne suis pas chargé de plaider la cause de ces publications. Souvent, je ne partage pas les vues de leur direction. Mais j'estime qu'elles remplissent un rôle spécial dans la diffusion d'idées parmi le secteur agricole. C'est surtout le cas dans la région agricole qui s'étend de l'ouest de l'Ontario—de fait, le *Free Press Weekly* est diffusé plus à l'Est—à travers les Prairies jusqu'à la rivière de la Paix et les vallées intérieures de la Colombie-Britannique. En fait, ces publications remplissent un rôle de diffusion aussi nécessaire que celui de Radio-Canada.

La situation mérite un examen approfondi. D'après les renseignements obtenus des publications dans ma région, ce qui me frappe le plus c'est que les augmentations touchent les diverses publications de façons différentes. Un journal local, comme les hebdomadaires locaux, prévoit des augmentations peu élevées. D'autre part, la différence sera plus marquée dans la cas de journaux comme l'*Union Farmer*, ou ceux que publient les syndicats agricoles et les organismes du même genre. Elle se fera aussi sentir chez les journaux, tel que le *News-Optimist* de North Battleford, et les journaux semblables en Colombie-Britannique et au Manitoba.

[M. Gleave.]

J'aimerais savoir quelles conséquences le projet de loi aura pour les principaux journaux agricoles comme le *Free Press Weekly* et le *Western Producer*. Si ces journaux peuvent se permettre de payer l'augmentation, c'est parfait. Mais s'ils n'en ont pas les moyens ou s'ils s'y refusent, nous allons perdre ce moyen de communication. Il faudrait alors envisager un remplacement. Par exemple, le *Western Producer* offre ce qu'il appelle une tribune libre, qui depuis des années permet aux lecteurs desservis par ce journal d'échanger des points de vue. Il procure une tribune libre où les lecteurs peuvent discuter ouvertement des questions du jour et où d'autres peuvent écrire pour exposer des opinions divergentes. Voilà mon sujet de préoccupation, monsieur l'Orateur, et si le ministre des Postes a une solution, j'aimerais la connaître.

L'hon. M. Kierans: Le député la veut-il maintenant?

M. Gleave: Au gré du ministre.

L'hon. M. Kierans: J'y répondrais volontiers maintenant, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Monteith: Mais sans mettre fin au débat.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il n'y a aucun danger de mettre fin au débat. Le ministre commente l'amendement.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, je pensais que nous débattions la question à l'étude, le sujet dont la Chambre est saisie. L'honorable représentant veut avoir des détails se rapportant à la *Free Press*; nous pouvons clore le débat plus tard.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux qu'il soit bien compris que si le ministre répond à la question maintenant, il ne mettra pas fin au débat.

M. l'Orateur suppléant: Je croyais l'avoir dit nettement. Le ministre commente l'amendement, ou le débat qui découle de l'amendement, et ne clôt pas le débat.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, y a-t-il une raison pour ne pas clore le débat?

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole dans cette enceinte pour défendre les